



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 13/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 15	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
Nombre de suffrages : 17	
<u>Date de convocation</u> 07/10/2025	<u>Procuration(s) :</u> M. GINÉ Elios donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
<u>Date d'affichage</u> 07/10/2025	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. SOUCHE Pascal A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. DOHA Médard

Numéro interne de l'acte : 2025-53
Objet : SUBVENTION AU COLLEGE DE CRUSSOL

Rapporteure : Madame Magali HEBRARD

Madame la rapporteure expose :

Le collège de Crussol de Saint-Péray propose chaque année des projets pédagogiques divers.

Les enfants de CORNAS étant, pour la plupart d'entre eux, scolarisés dans ce collège, la commune a été sollicitée pour participer à certains de ces projets notamment des échanges, des voyages et des sorties scolaires.

Depuis 2016, la commune de CORNAS verse au collège une subvention de 2000€ chaque année (hormis 2020 et 2021 où il n'y a pas eu de voyages scolaires en raison de la situation sanitaire).

Cette subvention permet de faire baisser d'une manière significative la part des familles.

Madame la rapporteure propose de verser au collège la subvention d'un montant de 2000 euros pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil municipal,
Madame la rapporteure entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1er : de verser une subvention au Collège de Crussol d'un montant de 2000 euros pour l'année scolaire 2025/2026.

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget correspondant.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. DOHA Médard



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

